

Dossier de presse

Skandia Perspectives

Sommaire

Communiqué de presse	3
Skandia innove avec son offre de Gestion pilotée Skandia Perspectives	5
Après la Gestion libre et la Gestion active, la Gestion pilotée	5
Qu'est-ce que la Gestion pilotée ?	5
Le concept différenciant Skandia Perspectives	6
Les 5 piliers de la Gestion pilotée Skandia Perspectives	7
La multigestion et l'indépendance	7
Une flexibilité de gestion	7
La maîtrise et le contrôle du risque	7
La souplesse	8
La transparence de l'information	8
Les orientations de gestion proposées	9
L'Oriention Patrimoniale	9
L'Oriention Europe flexible	10
L'Oriention PEA flexible prudente	10
L'Oriention PEA flexible offensive	10
L'Oriention Quantitative	10
L'Oriention Internationale	11
Fiche technique de l'offre	12
Objectifs	12
Conditions d'accès	12
Sélection de fonds	12
Orientations de gestion	12
Conditions de résiliation	13
Frais	13
ANNEXES	14
Fiche de présentation de Skandia.....	15
Les modes de gestion Skandia	17
Bulletin de souscription Skandia Archipel.....	19
Conditions générales Skandia Archipel	23

Communiqué de presse

Paris, le 9 novembre 2009

SKANDIA LANCE UNE OFFRE DE GESTION PILOTEE INNOVANTE : SKANDIA PERSPECTIVES.

CONSCIENT DES NOUVELLES ATTENTES DES CONSEILLERS EN GESTION DE PATRIMOINE INDEPENDANTS ET DE LEURS CLIENTS, SKANDIA PROPOSE D'ACCEDER A UNE GESTION FINANCIERE HAUT DE GAMME POUR LEURS CONTRATS AVEC L'OPTION DE GESTION PILOTEE SKANDIA PERSPECTIVES.

Modulable, flexible et souple, Skandia Perspectives est une option accessible à la souscription ou en cours de contrat (à partir de 30 000€) et résiliable à tout moment. Elle permet de diversifier ses investissements en les répartissant sur le fonds en euros ACMN Sélection Rendement pour une part maximale de 50% et sur une orientation de gestion proposée par l'un des gérants partenaires de l'offre. Le client peut ainsi choisir entre 6 orientations de gestion thématiques suivantes:

- Orientation Patrimoniale proposée par Generali Investments
- Orientation Europe flexible proposée par DNCA Finance
- Orientation PEA flexible prudente proposée par DNCA Finance
- Orientation PEA flexible offensive proposée par Primonial FundQuest
- Orientation Quantitative proposée par CPR Asset Management
- Orientation Internationale proposée par OFI Asset Management

Skandia Perspectives permet d'allier à la fois le conseil patrimonial du CGPI, l'expertise de Skandia en sélection de gérants et le savoir-faire en allocation d'actifs de sociétés de gestion renommées.

Construite sur la base de 5 piliers innovants : la multigestion et l'indépendance, la flexibilité de gestion, la maîtrise et le contrôle du risque, la transparence d'information, et la souplesse, cette solution répond aux problématiques incontournables de l'environnement actuel.

En effet, les CGPI ont, plus que jamais, besoin d'expertise et de transparence pour conseiller des solutions d'investissement à leurs clients patrimoniaux. C'est pour répondre à ces attentes que Skandia innove une nouvelle fois avec Skandia Perspectives, une offre de gestion pilotée originale, disponible sur son contrat d'assurance-vie Skandia Archipel, son contrat de capitalisation Skandia Archipel Capi et sa version PEA.

La documentation technique, le bulletin de souscription et les conditions générales sont accessibles sur simple demande.

Un site Internet (www.skandiaperspectives.fr), dédié à l'offre de Gestion pilotée Skandia Perspectives, sera disponible mi-novembre. Les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants pourront notamment y retrouver des vidéos des gérants partenaires.

A propos de Skandia :

Skandia est membre du groupe Old Mutual, un des plus grands groupes internationaux de services financiers, leader en assurance-vie, banque et gestion d'actifs. Old Mutual siège à Londres et appartient à l'indice Footsie 100.

Fournisseur indépendant de solutions d'épargne et d'investissement, Skandia est reconnue pour la qualité de ses produits et services en architecture ouverte (assurance-vie, capitalisation, solutions bancaires, compte-titres) proposés par le biais de ses deux sociétés Skandia Link, compagnie d'assurance-vie et Skandia Invest, entreprise d'investissement.

En France, Skandia travaille en partenariat avec les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et se concentre sur le segment de la clientèle patrimoniale.

Dotée d'une offre multisupports et multigestionnaires, Skandia France a obtenu de nombreux prix récompensant sa performance et la qualité de ses contrats :

*- **Prix 2009** : Prix Spécial « Interactivité » des contrats d'assurance-vie pour Skandia Archipel par Le Revenu, Prix « contrat à potentiel » pour Skandia Archipel par Le Revenu, Label d'Excellence pour Skandia Archipel par Les Dossiers de l'Epargne, Label d'Excellence pour le compte-titres Skandia Initiatives par Les Dossiers de l'Epargne, 4^{ème} place au Palmarès Gestion de Fortune dans la catégorie « Plateformes et Produits ».*

*- **Prix 2008** : Pyramide d'or d'Investissements Conseils dans la catégorie Sélection des CGPI, Label d'excellence, Médaille d'Or des Dossiers de l'Epargne, Trophée de bronze de l'assurance vie catégorie Multisupports offensifs du Revenu pour Skandia Archipel*

Emis par SKANDIA

Informations et contact :

Delphine Hoguet, 01 47 96 67 45
delphine.hoguet@skandia.fr

Virginie Barboux, 01 47 96 67 14
virginie.barboux@skandia.fr

Céline Bruggeman, BD&P, 01 44 53 04 88
cbruggeman@bdandp.com

Skandia innove avec son offre de Gestion pilotée Skandia Perspectives

Après la Gestion libre et la Gestion active, la Gestion pilotée

Après la Gestion libre, où le client choisit lui-même la répartition de ses investissements, et la Gestion active, où il opte pour la mise en place d'options d'arbitrages programmés, Skandia propose désormais une offre de gestion pilotée haut de gamme Skandia Perspectives.

Le contexte financier actuel requiert de nouveaux points de vue. Les Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ont besoin d'expertise pour les aider à prendre des décisions d'investissement dans cet environnement plus complexe. C'est pourquoi, Skandia leur propose une approche différente et de nouvelles perspectives.

Skandia leur permet aujourd'hui de bénéficier d'une gestion financière haut de gamme pour le contrat d'assurance-vie Skandia Archipel, le contrat de capitalisation Skandia Archipel CAPI et la version PEA.

Avec Skandia Perspectives, les CGPI et leurs clients patrimoniaux ont donc accès au conseil, en matière de conseil en allocation d'actifs, de sociétés de gestion de renom.

Qu'est-ce que la Gestion pilotée ?

La gestion pilotée est une option proposant des orientations de gestion, conseillées par des sociétés de gestion. En choisissant la gestion pilotée, le client conserve la souplesse de gestion de son contrat.

Le concept différenciant Skandia Perspectives

Skandia a développé une offre de Gestion pilotée Skandia Perspectives qui revêt de nombreux avantages différenciants :

- Contrairement au mode de gestion pilotée classique, essentiellement lié au profil de risque du client, Skandia Perspectives propose une approche par thématique d'investissement.

Skandia Perspectives est donc construite autour de 6 orientations de gestion :

- Orientation Patrimoniale,
- Orientation Europe flexible,
- Orientation PEA flexible prudente,
- Orientation PEA flexible offensive,
- Orientation Internationale,
- Orientation Quantitative.

Quelles que soient les conditions des marchés financiers, Skandia Perspectives permet au client d'accéder avec l'aide de son CGPI à des orientations de gestion originales, flexibles et diversifiées.

- Le client choisit, au moment de la souscription de l'option de gestion pilotée, de répartir jusqu'à 50% de ses investissements sur un support en fonds et le reste sur l'une des orientations de gestion proposées.

Avec Skandia Perspectives, le client accède à une triple compétence :

- le conseil patrimonial du CGPI,
- l'expertise de Skandia en matière de sélection, d'analyse et de suivi des gérants,
- le savoir-faire en allocation d'actifs de sociétés de gestion réputées, sélectionnées par les équipes internes de Skandia.

Les 5 piliers de la Gestion pilotée Skandia Perspectives

L'offre Skandia Perspectives a été construite autour de 5 principes fondamentaux, auxquels chaque orientation de gestion doit répondre.

La multigestion et l'indépendance

Skandia a mis son savoir-faire, en matière de sélection des gérants et de suivi de leur activité, au service de Skandia Perspectives.

Ainsi, les sociétés de gestion ont été sélectionnées selon des critères qualitatifs, notamment à travers leur capacité à proposer des allocations d'actifs en architecture ouverte.

Pour assurer indépendance et objectivité dans la constitution des allocations, les sociétés de gestion partenaires de Skandia Perspectives ne peuvent proposer plus de 30% de fonds issus de leurs propres gammes de supports.

Une flexibilité de gestion

Skandia Perspectives permet une véritable flexibilité de gestion. En effet, en fonction de la conjoncture et de l'évolution des marchés, les sociétés de gestion ont la possibilité de modifier leurs allocations et de les faire évoluer en investissant sur des fonds plus prudents ou au contraire plus dynamiques. Certaines pourront même proposer une allocation sans actions, si les marchés le nécessitent.

La maîtrise et le contrôle du risque

Les sociétés de gestion disposent d'une flexibilité totale dans la construction de leurs allocations. Toutefois, Skandia a défini des objectifs de performance et de volatilité pour chacune des sociétés de gestion, afin de maîtriser davantage le risque.

Skandia assure également, de manière régulière, un contrôle des allocations proposées par les sociétés de gestion afin de s'assurer du respect des objectifs fixés pour chacune des orientations.

La souplesse

Skandia Perspectives permet de conserver une gestion souple de son contrat. Le client peut, s'il le souhaite, procéder à des rachats, des versements et des avances sur son contrat. Il est, par ailleurs, possible, à tout moment, de choisir une autre orientation de gestion ou de mettre fin à l'option Skandia Perspectives.

La transparence de l'information

Le client est informé de toutes les modifications effectuées sur son contrat. Dès lors que la société de gestion modifie son allocation d'actifs, que le client change d'orientation de gestion ou qu'il mette fin à l'option de gestion pilotée Skandia Perspectives, celui-ci reçoit par courrier un avenant détaillant la nouvelle situation de son contrat.

Skandia met également à disposition des partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants des reportings détaillés permettant de suivre les évolutions des orientations de gestion proposées.

Les orientations de gestion proposées

Skandia Perspectives propose 6 orientations de gestion thématiques, proposées par 5 sociétés de gestion sélectionnées par les équipes de Skandia.

En effet, une des expertises de Skandia est la sélection des gérants et ces sociétés de gestion ont été retenues pour :

- leur indépendance,
- leur expérience,
- leur compétence,
- leur capacité à travailler en architecture ouverte et à assurer un suivi de leurs allocations.

Avec Skandia Perspectives, quelle que soit l'orientation de gestion choisie, les CGPI et leurs clients accèdent ainsi à l'expertise financière de gérants de renom et à toutes les caractéristiques grâce auxquelles elles ont été sélectionnées par Skandia.

D'autres sociétés de gestion et d'autres orientations de gestion pourront prochainement enrichir l'offre Skandia Perspectives.

L'Orientation Patrimoniale

L'Orientation Patrimoniale privilégie une valorisation régulière du capital à moyen/long terme en investissant sur des OPCVM diversifiés avec une volatilité maîtrisée.

Elle a pour objectif principal la limitation des pertes en capital.

Skandia a sélectionné Generali Investments pour son Orientation Patrimoniale, qui vise à accroître l'espérance de performance tout en réduisant les risques grâce à un effet de diversification positif.

L’Orientation Europe flexible

Cette orientation s’adresse aux clients qui souhaitent participer aux phases haussières des marchés actions, tout en se protégeant dans les périodes de marché difficiles.

Cette Orientation est réalisée suivant la technique de stock-picking, en fonction de leur qualité intrinsèque, indépendamment de leur appartenance à un indice, un secteur ou une zone géographique.

Skandia a sélectionné DNCA Finance, dont la philosophie des gérants est de rechercher en permanence les meilleures opportunités peu risquées.

L’Orientation PEA flexible prudente

Cette orientation s’adresse aux détenteurs de PEA qui souhaitent éviter une trop forte exposition de leur capital.

Elle est exclusivement proposée dans le cadre fiscal du Plan Epargne en Actions, et est investie à dominante en OPCVM actions françaises et européennes.

Skandia a sélectionné DNCA Finance, qui a toute latitude à construire une allocation d’actifs évolutive et opportuniste selon les conditions de marché.

L’Orientation PEA flexible offensive

Exclusivement proposée dans le cadre fiscal du Plan Epargne en Actions, l’Orientation PEA flexible offensive est principalement investie en OPCVM actions françaises et européennes afin d’obtenir la meilleure performance possible et une grande régularité.

Skandia a choisi Primonial Fundquest, qui met au service de cette allocation ses convictions en matière de sélection d’OPCVM.

L’Orientation Quantitative

L’Orientation Quantitative repose sur des modèles mathématiques permettant de réagir à toutes les configurations de marché.

Elle permet de sélectionner les classes d’actifs les plus porteuses et d’adapter leur allocation, de manière précise, en fonction d’un niveau de risque.

Skandia a sélectionné l’allocation Arqant de CPR Asset Management spécialement conçue pour les placements long terme.

L'Orientation Internationale

Cette Orientation privilégie une valorisation de leur capital à moyen/long terme (5 ans) et identifie les meilleures opportunités d'investissements sur les différentes zones géographiques, y compris sur les marchés émergents.

Skandia a choisi OFI Asset Management, dont l'allocation donne accès à des supports OPCVM issus d'une sélection rigoureuse et encadrée, effectuée par son équipe de multigestion.

Fiche technique de l'offre

Objectifs

Accéder à une triple compétence :

- le conseil patrimonial du CGPI
- le savoir-faire en matière de sélection, d'analyse et de suivi des gérants de Skandia,
- le conseil en allocations d'actifs de sociétés de gestion de renom.

Conditions d'accès

Accessibilité :

- Disponible sur le contrat d'assurance-vie Skandia Archipel, le contrat de capitalisation Skandia Archipel CAPI, et la déclinaison fiscale PEA.
- A la souscription ou en cours de contrat. Elle est exclusive de toute autre option.

Versement initial ou Capital constitué : 30 000€ minimum.

Sélection de fonds

- Le client peut répartir jusqu'à 50% de ses investissements sur le fonds en euros ACMN Sélection Rendement, et le reste sur une orientation de gestion parmi celles proposées par les sociétés de gestion partenaires de Skandia Perspectives.
- Choix parmi 6 orientations de gestion thématiques, originales et diversifiées.
- Les sociétés de gestion ne peuvent proposer plus de 30% de fonds issus de leurs propres gammes dans leurs allocations.

Orientations de gestion

Le client peut choisir une orientation de gestion parmi celles proposées au jour de sa demande.

Il ne pourra retenir qu'une seule orientation de gestion sur son contrat.

Il peut à tout moment choisir une autre orientation de gestion.

Conditions de résiliation

A tout moment. Le contrat sera alors régi par l'option Gestion libre.

Frais

La gestion pilotée donne lieu à une majoration des frais de gestion de 0,50%, qui s'élèvent alors à 1,50% par an du capital constitué sur le contrat.

ANNEXES

Fiche de présentation de Skandia

Skandia, un savoir-faire au service du patrimoine

Parce qu'un patrimoine se construit dans la durée, Skandia élabore des solutions d'épargne et d'investissements adaptées aux attentes et aux exigences de qualité et de service d'une clientèle patrimoniale.

Fournisseur indépendant, Skandia est reconnue pour la qualité et l'innovation de ses produits et services en architecture ouverte, véritablement flexibles et souples (assurance-vie, capitalisation, solutions bancaires, compte-titres...) ainsi que pour son expertise en sélection de fonds.

En France, Skandia s'appuie notamment sur l'expertise et l'objectivité des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants pour proposer son offre.

Skandia est membre du groupe Old Mutual, un des plus grands groupes internationaux de services financiers, leader en assurance-vie, banque et gestion d'actifs, présent dans 38 pays et comptant 57 000 collaborateurs.

Old Mutual

- Groupe financier britannique créé en 1845
- Actionnaire de Skandia à 100%
- Une présence dans 38 pays
- 57 000 employés
- Cotation aux Bourses de Londres et de Johannesburg
- Membre de l'indice FTSE 100
- 10 milliards d'euros de fonds propres
- 276,6 milliards d'euros d'actifs gérés
- 3,16 milliards d'euros de capitalisation boursière
- 1 milliard d'euros de résultat d'exploitation

L'offre de Skandia France

- Assurance-vie, capitalisation, PEA, solutions bancaires, compte-titres
- Une offre multisupport et multigestionnaire
- Une sélection de plus de 500 supports libellés en unités de compte
- 4 fonds en euros
- Plus de 120 maisons de gestion partenaires

Skandia, une gamme innovante de solutions d'épargne

Skandia propose une gamme de produits complète :

Contrat d'assurance-vie

Skandia Archipel est un contrat d'assurance-vie multigestionnaire et multisupport innovant et évolutif, proposant 4 fonds en euros et 7 options d'arbitrages programmés. Il est déclinable en PEP ou en contrat de capitalisation (option PEA).

Solutions bancaires

Skandia propose Skandia Liberté, un produit bancaire, qui conjugue placement et disponibilité. Conçue en partenariat avec la Société de Banque et d'Exploitation (SBE – Groupe Caisses d'Epargne Banques Populaires), cette offre permet de disposer de liquidités et de piloter librement ses investissements.

Compte-titres

Skandia intègre dans sa gamme de produit le compte-titres Skandia Initiatives, qui permet d'accéder aux marchés financiers en toute simplicité et de diversifier ses investissements à travers un large choix de fonds.

Skandia propose également de nombreuses options pour personnaliser le contrat, telles que Skandia Générations ou Skandia Latitudes.

Skandia Générations

Skandia Générations est une option qui permet au client de transmettre son patrimoine de son vivant en associant au cadre privilégié de l'assurance-vie les dispositions fiscales avantageuses des donations.

Skandia Latitudes

Skandia propose l'option Skandia Latitudes sur son contrat d'assurance-vie et son contrat de capitalisation, qui permet de diversifier son portefeuille en investissant en direct sur des actions.

Les modes de gestion Skandia

Les modes de gestion Skandia

	Gestion libre	Gestion active	Gestion pilotée Skandia Perspectives	Gestion personnalisée Bientôt disponible
Quel objectif ?	Le souscripteur choisit lui-même la répartition de son capital sur les supports libellés en unités de compte et les fonds en euros éligibles au contrat souscrit. Suivi du contrat sur le web	Le souscripteur opte pour la mise en place d'options d'arbitrages programmés sur les supports de son choix. Options d'arbitrages programmées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ rééquilibrage automatique ▶ lissage des investissements ▶ écrêtage des plus-values <ul style="list-style-type: none"> ▶ sécurisation des plus-values ▶ dynamisation des plus-values ▶ arrêt des moins-values ▶ encadrement de la performance 	Le souscripteur choisit de répartir son capital entre le support en euros « ACVIN Sélection Rendement » (50% maximum du capital) et une orientation de gestion, parmi celles proposées au jour de la demande. Chaque modification de l'allocation représentative de l'orientation de gestion impactera l'ensemble des souscripteurs l'ayant sélectionnée.	Le souscripteur fait appel à un spécialiste de la gestion d'actifs pour lui offrir une gestion personnalisée par le biais de la sélection et de la répartition entre les supports du contrat.
Quand ?	A la souscription ou en cours de contrat	A la souscription ou en cours de contrat	A la souscription ou en cours de contrat (à condition que le capital s'élève à 30 000€)	A la souscription ou en cours de contrat. A condition que le capital respecte les minima en vigueur au jour de la demande.
Quel versement initial ?	Minimum 5 000€ / 10 000€ pour Skandia Archipel PEP	Minimum 5 000€ / 10 000€ pour Skandia Archipel PEP	Minimum 30 000€	Bientôt disponible
Sur quelle offre ?	Skandia Archipel Skandia Archipel CAPI (avec option PEA) Skandia Archipel PEP	Skandia Archipel Skandia Archipel CAPI (avec option PEA) Skandia Archipel PEP	Skandia Archipel Skandia Archipel CAPI (avec option PEA)	Bientôt disponible
Quels outils ?	Skandia Investment Advice Suivi du contrat sur le web	Skandia Serenity Suivi du contrat sur le web	Suivi du contrat sur le web, Reporting hebdomadaires et mensuels	Bientôt disponible
Quels points forts ?	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès à plus de 450 supports libellés en unités de compte, 100 supports éligibles au PEA, et 4 fonds en euros ■ Option pour accéder à 150 titres vifs ■ Possibilité d'investir 100% du capital sur les fonds en euros ■ Possibilité de modifier la répartition du capital librement et à tout moment en effectuant des arbitrages libres sur le contrat. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès à des options d'arbitrages programmés innovantes ■ Pilotage automatique de ses investissements aussi bien en marchés haussiers qu'en marchés baissiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Conseil en matière de sélection des supports en unités de compte de la part de sociétés de gestion de renom ■ Flexibilité des orientations proposées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Délégation en totalité ou en partie de la sélection des supports en unités de compte ■ Une allocation sur-mesure et personnalisée pour le souscripteur.
Quels frais de gestion ?	1,00%	1,20%	1,50%	Bientôt disponible

Bulletin de souscription Skandia Archipel

Skandia Archipel

contrat d'assurance sur la vie libellé en unités de compte et/ou en euros

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (SKP 0101 - Septembre 2009)

TOUTES LES INFORMATIONS FIGURANT SUR CETTE PAGE SONT À RENSEIGNER IMPÉRATIVEMENT

souscripteur(s) / assuré(s)

Souscripteur / assuré(e) (souscripteur principal) :

- Mlle Mme M. *Joindre impérativement la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité*
 Célibataire Marié(e) PACS Veuf (ve) Divorcé(e)

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance : / /

Lieu de naissance : Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville : Profession :

e-mail : Téléphone :

CO-SOUSCRIPTION En cas de co-souscription, le dénouement du contrat en cas de décès est prévu :

- au premier décès au second décès, **uniquement dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale ou communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput en pleine propriété. Dans ce cas, une copie de l'acte de mariage doit être jointe.**

Second souscripteur / assuré(e)* (uniquement pour des couples mariés) :

- Mme M. *Joindre impérativement la photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité*

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance : / /

Lieu de naissance : Département de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville : Profession :

e-mail : Téléphone :

* Le contrat peut également faire l'objet d'une co-souscription démembrée, selon des modalités à convenir entre les parties (étude spécifique et documents à produire). Dans ce cas, le second souscripteur n'a pas le statut d'assuré(e).

durée du contrat

- viagère* 8 ans autre ans (supérieure à 8 ans)

A défaut d'indication, une durée de 8 ans sera automatiquement retenue.

* La souscription en durée viagère n'est pas autorisée pour un mineur de moins de 12 ans ou pour un majeur incapable.

versement initial

J'effectue un versement initial de : euros (minimum 5 000 €) Les frais sur versement initial sont de 4,50%

- par chèque à l'ordre de Skandia, chèque n° :
 par virement bancaire unique auprès de la Banque SEB 11008 00001 00041468027 41 (joindre l'avis de virement au compte Skandia)

Selon la législation en vigueur, pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €, j'indique l'origine des fonds :

Origine des fonds :
Document établissant l'origine des fonds, à joindre impérativement :
Justification économique de l'opération :
L'opération est-elle cohérente avec la situation patrimoniale du souscripteur ? :

désignation des bénéficiaires

En cas de décès de l'Assuré avant le terme du contrat, les capitaux dus par l'assureur sont versés au bénéfice de :

- Désignation spécifique : joindre l'additif au bulletin de souscription présent dans le guide des éléments nécessaires à la souscription joint au dossier de souscription.
 Mes héritiers.
 Mon conjoint non séparé de corps ni divorcé à la date du décès ou mon partenaire d'un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales entre eux, à défaut mes héritiers selon les règles de dévolution successorale.

garantie en cas de décès

Les garanties décès complémentaires ne sont proposées qu'aux personnes âgées de plus de 12 ans et de moins de 70 ans à la souscription.

La garantie « plancher » est automatiquement souscrite. Le Souscripteur peut y renoncer ou opter pour la garantie « plancher » revalorisée en cochant les cases ci-dessous.

- Je renonce irrévocablement à la garantie décès « plancher » de base
 J'opte pour la garantie « plancher » revalorisée : sommes nettes investies revalorisées sur la base du taux de rémunération en vigueur du Livret A (avec un maximum de 5%)
 Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques de la garantie complémentaire souscrite ainsi que de son mode de tarification.

gestion pilotée : Skandia Perspectives

Dans le cadre de la Gestion pilotée, le montant minimum de souscription est de 30 000 €.

La mise en place de la Gestion pilotée donne lieu à des frais de gestion complémentaires de 0,50% par an sur le capital constitué.

J'opte pour l'option Gestion pilotée et je choisis de répartir mon versement initial de la façon suivante :

- Support libellé en euros ACMN Sélection Rendement : 0% ou 25% ou 50% (à défaut d'indication, la répartition appliquée est 0%)
- Orientation de gestion : le capital constitué, éventuellement diminué de la part affectée au support libellé en euros ACMN Sélection Rendement, sera réparti conformément au choix de Conseiller en gestion selon l'orientation choisie ci-dessous (une seule orientation peut être retenue) :

Orientation patrimoniale	Orientation Europe flexible	Orientation internationale	Orientation quantitative
<input type="checkbox"/> Generali Investments	<input type="checkbox"/> DNCA Finance	<input type="checkbox"/> OFI Asset Management	<input type="checkbox"/> CPR Gestion

Dans le cadre de l'option Gestion pilotée, je ne complète pas l'affectation des versements ci-dessous et je ne peux pas mettre en place la Gestion active (avec arbitrages programmés).

gestion libre : affectation des versements

Supports libellés en unités de compte : Pendant la période initiale de 30 jours, mes versements nets de frais, sont répartis comme suit :

Support en unités de compte sélectionné	Répartition
Fonds BNP Paribas Monétaire (code ISIN FR0000401184)	100 % des sommes à investir en unités de compte

A l'issue de la période initiale de 30 jours, je souhaite que mes versements soient répartis comme suit (minimum de 500 € par support) :

TOTAL = 100 %	Répartition sur les supports en unités de compte	Versement initial	Versements programmés
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%
		%	%

Supports libellés en euros :

Conformément à l'article 6 des Conditions Générales, la part du versement, net de frais, devant être investie dans le(s) fonds libellé(s) en euros est directement investie dans le(s) fonds concerné(s).

Je souhaite que mes versements soient répartis comme suit (avec un minimum de 500 € par support) :

Supports en euros sélectionnés	Versement initial	Versements programmés	Supports en euros sélectionnés	Versement initial	Versements programmés
Fonds Skandia Euro Select	%	%	Fonds ACMN Sélection Rendement	%	%
Fonds Pérennité Opportunités	%	%	Fonds Pérennité Diversifié	%	%

Attention : Le cumul des sommes réparties sur l'ensemble des supports d'investissement à l'issue de la période initiale de 30 jours doit être égal à 100%. Le (ou les) support(s) d'investissement est (sont) choisi(s) par le souscripteur parmi la liste des supports d'investissement agréés par Skandia, figurant en annexe I des Conditions Générales et dans l'annexe «Liste des supports libellés en unités de compte» jointe aux Conditions Générales

Dans le cas où un support serait indisponible, les sommes correspondantes seraient versées sur le support BNP Paribas Monétaire.

versements programmés

Je mets en place des versements programmés pour un montant de euros

tous les mois (minimum 500 €) trimestres (minimum 1 000 €) semestres (minimum 2 000 €) ans (minimum 3 000 €)

Les versements programmés commenceront au plus tôt à la première échéance suivant la fin de la période initiale de 30 jours.

Compléter impérativement l'autorisation de prélèvement automatique et joindre un RIB ou un RICE.

Compléter le tableau d'affectation des versements ci-dessus.

Les frais sur versements programmés sont de 4,50%

gestion active : options d'arbitrages programmés

La mise en place d'arbitrages programmés donne lieu à des frais de gestion complémentaires de 0,20% par an sur le capital constitué.

Option 1 : Rééquilibrage automatique

L'option 1 est exclusive de toute autre option d'arbitrages programmés.

J'opte pour un rééquilibrage automatique de mon capital constitué sur la base de la répartition de mon versement initial selon la périodicité suivante :

- trimestre civil semestre civil année civile

Option 2 : Lissage des investissements : J'opte pour des arbitrages programmés selon la périodicité glissante suivante :

- mensuelle trimestrielle semestrielle annuelle

Je choisis d'activer l'option 2 pour une durée de : 6 mois 12 mois 18 mois 24 mois

A défaut d'indication de durée, l'option 2 est réalisée jusqu'à désinvestissement total du (des) support(s) source(s)

Supports sources *	Montant (mini 500 €)	Supports cibles	%
	€		%
	€		%
	€		%
Total = 100 %			

* Attention : le(s) support(s) cible(s) des options 3, 4 et 5 ne peu(ven)t être choisi(s) comme support(s) source(s) de l'option 2.

Option 3 : Ecrêtement des plus-values par support

Supports sources **	Seuil de déclenchement	Supports cibles	%
<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	+ %		%
	+ %		%
	+ %		%
Total = 100 %			

Option 4 : Arrêt des moins-values par support

Supports sources **	Seuil de déclenchement	Supports cibles	%
<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	- %		%
	- %		%
	- %		%
Total = 100 %			

Option 5 : Arrêt des moins-values relatives par support

L'option 5 peut être conjuguée à l'option 3, sauf sur un même support source.

Supports sources **	Seuil de déclenchement	Supports cibles	%
<input type="checkbox"/> Tous les supports en unités de compte sélectionnés	- %		%
	- %		%
	- %		%
Total = 100 %			

** Attention : l'option 5 est exclusive de l'option 4 au niveau du contrat.

Pour les options 4 et 5, le seuil de moins-value doit être supérieur ou égal à 5%.

Pour les options 3, 4 et 5, la périodicité de la mesure des plus ou moins-values est hebdomadaire par défaut.

J'opte pour la périodicité quotidienne de mesure des plus ou moins values.

J'ai pris connaissance des modalités de fonctionnement des arbitrages programmés définies à l'article 7.2 des Conditions Générales.

observations

signature du bulletin de souscription

A SIGNER IMPÉRATIVEMENT

Je reconnais avoir reçu les Conditions Générales et l'annexe « Liste des supports libellés en unités de compte » de SKANDIA ARCHIPEL référence SKP 0101, septembre 2009, valant note d'information et en avoir pris connaissance.

Je reconnais avoir reçu les notices d'information ou prospectus simplifiés visés par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre document équivalent visé par l'autorité compétente (par l'intermédiaire de mon conseiller, du site www.amf-france.org ou du site www.skandia.fr) concernant les supports en unités de compte sélectionnés et déclare avoir été informé(e) que je prends à ma charge les variations de cours des unités de compte liées à ces supports.

Le Souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant trente jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin de souscription, date à laquelle le souscripteur est informé de la conclusion du contrat. Cette renonciation doit être faite suivant le modèle de lettre suivant : « Je soussigné, M [...] demeurant [...] déclare exercer ma faculté de renonciation au contrat n° [...] établi le [...]. En conséquence, je demande le remboursement de l'intégralité des sommes versées ».

Fait à , le

Je reconnais avoir satisfait à mes obligations légales d'information et de conseil.

Impératif : Cachet et signature du Conseiller

Signature(s) du (ou des) Souscripteur(s) assuré(e)s
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

A SIGNER

A SIGNER

La loi du 6 janvier 1978 modifiée vous donne un droit d'accès, de modification, de suppression et d'opposition à toute information nominative vous concernant qui figurerait sur tout fichier destiné Skandia ou à ses partenaires. Ces droits peuvent être exercés auprès du service clientèle de Skandia à l'adresse figurant sur le présent bulletin de souscription. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre dossier.

Skandia Link – Tour Egée, La Défense, 17 avenue de l'Arche, 92671 Courbevoix cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 443 040 357 – Tél. : 01 47 96 67 00 – Fax : 01 47 96 67 01 – site : www.skandia.fr
 Succursale pour la France de : Skandia Link SA société de droit espagnol dont le siège social est : Calle Via de las Dos Castillas número 33 Edificio 7, 2ª A, de Pozuelo de Alarcón - Madrid 28224 - Espagne, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid au tome 9.235, general 8.031, folio 142, section 3ª, feuille numero 86.307, au capital social de 81.452.267,90 €.

Conditions générales Skandia Archipel